



**Service** : Police Municipale

**Catégorie** : C

**Grade(s)** : Adjoint administratif

Au sein de la Police Municipale, vous êtes chargé(e) de veiller au respect de la réglementation en matière d'environnement. A ce titre, vous assurez les missions principales suivantes :

Missions du poste

**Veiller au respect de la réglementation en matière d'environnement :**

- Surveiller la propreté des espaces publics et identifier les dépôts sauvages
- Contrôler l'application de la réglementation du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental
- Veiller au respect des arrêtés du Maire en matière de salubrité
- Constater par procès-verbal les infractions
- Rechercher l'origine des dépôts sauvages et déterminer les auteurs de ces dépôts
- Lutter contre les déjections canines sur la voie publique

**Assurer la prévention sur la voie publique**

- Prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics
- Renseigner les usagers et apporter des réponses adaptées
- Signaler les incidents et informer les services compétents
- Participer aux actions de sensibilisation des déchets et du respect de l'environnement
- Analyser et gérer des situations ou des événements imprévus sur la voie publique

Profil recherché

- Titulaire du permis de conduire (indispensable)
- Sens de la diplomatie tout en faisant preuve de fermeté
- Capacité à gérer des situations d'urgence

- Capacités rédactionnelles
- Conditions d'agrément et d'assermentation liées aux prérogatives exercées

#### Informations complémentaires

- 39h/semaine
- 25 congés + 22 RTT
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle
- Participation à la garantie du maintien de salaire
- Amicale du personnel
- Participation mobilités durables (possibilité de stationner son vélo dans un local sécurisé)
- Possibilité de se déplacer en vélo électrique pour les trajets professionnels

#### Liens utiles

Postuler en ligne

[/mon-quotidien/emploi/postuler-en-ligne](#)

Infos pratiques

**Poste permanent ouvert aux fonctionnaires et contractuels**